



Mairie de Béhoust

Béhoust, le 17 juin 2020

Cher Béhoustien, Chère Béhoustienne,

Nous venons de vivre une période difficile, sans précédent, avec le confinement qui nous a été imposé à raison de la propagation du coronavirus.

Les membres du Conseil Municipal, le personnel communal et le corps enseignant ont, chacun en ce qui les concerne, contribué au maintien du service public et je tiens à les en remercier personnellement.

La première réunion du nouveau Conseil Municipal s'est déroulée le 12 juin dernier au cours de laquelle, les principales décisions suivantes ont été prises :

- Circulation de la Rue de la Masse, nous constatons depuis de très nombreux mois une situation empirique qui ne peut perdurer, liée notamment aux risques de sécurité qu'engendre un stationnement inapproprié. Il a donc été décidé **de matérialiser par marquage au sol sur la voie** les emplacements de voiture. Pour ceux qui le peuvent, merci de garer vos véhicules à l'intérieur de vos propriétés.
- Etudes d'aménagement de sécurité routière en cours pour les rues de Coudreuse et du Nid de Geai
- Création d'une nouvelle salle de classe, qui permettra de libérer la salle de classe actuellement située à l'entrée du foyer et ainsi lui rendre son utilité d'origine à savoir un espace dédié à la cantine scolaire.
- Fibre optique : Elle est désormais disponible sur la totalité du territoire de notre commune. A cet effet, je vous invite à trouver ci-joint les informations nécessaires pour prendre contact avec vos opérateurs, pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la commune www.behoust.fr.
- Fête nationale : Pour la première fois il n'y aura pas manifestation le 13 juillet. En revanche, nous espérons pouvoir organiser après les vacances d'été le traditionnel méchoui dont nous avons arrêté la date au dimanche 6 septembre (sauf éventuel contre-ordre lié à la pandémie covid-19).
- Impôts communaux : Maintien des taux actuels, sans augmentation.
- Encombrants : Le rattrapage de la collecte des encombrants est prévu **mardi 7 juillet**

Vous êtes sans doute éprouvés d'avoir été confinés si longtemps et aspirez à retrouver la sérénité, qui ne peut s'exercer qu'en respectant les autres. A cet effet, je vous invite à éviter tous débordements et notamment le bruit, l'orientation de la fumée de barbecue, les aboiements de vos chiens ainsi que les travaux de tonte, de jardinage etc... qui doivent impérativement être effectués aux termes de l'arrêté préfectoral n° 2012346-003 relatif à la lutte contre le bruit et dont les plages horaires sont les suivantes :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Nous vous invitons à nous rejoindre sur notre page Facebook « la Gazette de Behoust »

Le membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes vacances.

Bien à vous



Le Maire

Guy PELISSIER

